

Rencontre sectorielle de l'industrie

Le GICAM propose des voies pour la protection et la promotion de l'industrie locale



Une vue des participants



Martin Yankwa,
inspecteur général au MINMIDT



M. Jacques Tchabgou Kemleu,
secrétaire général de TASROC



Emmanuel Wafo,
président de la commission Protection de l'Industrie



Alain Blaise Batongue,
secrétaire exécutif du GICAM

Le jeudi, 26 janvier 2017, la promotion et la protection de l'industrie camerounaise étaient à l'ordre du jour lors de la première rencontre sectorielle de l'année. Thème de la rencontre : « L'industrie camerounaise : contraintes et perspectives ».

La journée a été articulée autour de trois temps forts : une séquence protocolaire d'ouverture, une autre réservée au diagnostic et à la vision de l'industrie camerounaise et, enfin, une séquence pour l'examen du projet de gestion collective des déchets d'emballages non biodégradables issus de la consommation des biens ou services des entreprises.

La cérémonie d'ouverture a débuté par une allocution du secrétaire exécutif du GICAM qui, au nom du président du Groupement, a souligné le caractère capital de la rencontre.

La deuxième séquence a donné lieu à quatre interventions dont une sur l'état des lieux global de l'industrie camerounaise, une portant sur le focus sur la filière des huiles végétales, le témoignage d'une entreprise de cette même filière et la présentation de la vision de l'industrialisation du Cameroun par l'inspecteur général du ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique.

La dernière articulation de la rencontre a été marquée par la présentation d'un projet de gestion collective des déchets d'emballages non biodégradables générés par la consommation des biens ou services des entreprises.



Question d'une participante

En effet, suite à la nouvelle réglementation interdisant les emballages non biodégradables de faible épaisseur et obligeant chaque entreprise à disposer d'un plan de gestion pour les déchets issus desdits emballages, le GICAM a jugé utile de proposer une solution qui consiste à mettre les efforts en commun pour la gestion des déchets.

Plus exactement, la gestion collective des déchets est une initiative commune au GICAM et à l'AC2P qui vise à accompagner les entreprises soumises à l'obligation de gérer les déchets d'emballages non biodégradables que génère leur activité, avec plus d'efficacité et à moindres frais, sans pour autant être directement engagées dans la gestion de déchets. Ainsi, elles pourront se concentrer sur leur cœur de métier qui est de produire des biens ou des services.

De façon simplifiée, le projet peut être résumé de la manière suivante :

- les entreprises créent un fonds commun de gestion des déchets dans lequel la contribution de chaque entreprise est proportionnelle à la quantité de déchets d'emballages non biodégradables qu'elles émettent;
- l'association des entreprises ainsi constituée contractualise la gestion de leurs déchets avec les structures agréées par le MINEPDED qui seront chargées de la collecte et du traitement ou recyclage de ces derniers ;
- le ministère en charge de l'Environnement cautionne et encourage ce système de gestion collective comme plan de gestion pour les entreprises faisant partie du système. Il accorde les appuis nécessaires pour le fonctionnement du système ;
- les collectivités territoriales décentralisées accompagnent cette initiative en étant le relais auprès des populations. Elles mettent à disposition des facilités nécessaires au fonctionnement du système (espaces de stockage...);
- une commission de surveillance paritaire est mise sur pied pour la surveillance et la régulation du système.

Après présentation de ce système, un responsable du MINEPDED a insisté sur l'extension de cette initiative à tous les autres types de déchets, ce qui pourrait, d'après lui, déboucher sur la création d'une bourse de déchets.

La rencontre s'est soldée par une série d'échanges qui ont permis de retenir un certain nombre de résolutions et recommandations pour la protection de l'industrie locale.



Photo de famille

Tourisme

Une charte d'accueil de l'hôtellerie attendue

Le Conseil National du Tourisme (CNT) a tenu sa 15^{ème} session ordinaire le 31 janvier 2017, sous la présidence de M. Philémon Yang, Premier ministre et président dudit Conseil.

A l'issue de la rencontre, des recommandations ont été formulées à l'endroit des groupements socio-professionnels relevant du secteur de l'hôtellerie et du tourisme et au ministre des Finances (MINFI). Il est attendu des premiers la finalisation et l'adoption d'une charte d'accueil de l'hôtellerie pour les grands événements prévus, en collaboration avec le ministre du Tourisme et des Loisirs.

Quant au MINFI, il lui est demandé de lever tous les blocages au traitement de dossier des promoteurs des PME sollicitant les avantages prévus par la loi n°2013 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé.

Politique fiscale

Contribution attendue du secteur privé pour mobiliser les recettes

Au Cameroun, bien que le niveau d'endettement soit compatible avec les critères de convergence de la CEMAC dont le seuil est fixé à 70% du PIB, des signaux de surendettement sont perceptibles et, en moins de 3 ans, d'après le FMI, la dette publique, bien qu'elle soit viable, est passée de risque de surendettement faible à modéré à fin 2013, puis d'un risque de surendettement modéré à élevé à fin 2014.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la conférence organisée par le ministère des Finances (MINFI) le 23 janvier 2017, au Palais des Congrès de Yaoundé.

Les travaux se sont déroulés autour de deux sous-thèmes: «Dette publique au Cameroun : viabilité et soutenabilité» et «Stratégie d'optimisation de la mobilisation des ressources fiscales en 2017».

Tout en relevant les progrès indéniables qui ont été accomplis ces dernières années par les administrations fiscales et douanières, le secteur privé, représenté par le secrétaire du GICAM et le directeur général des Brasseries du Cameroun, a saisi l'occasion pour relever quelques écueils relatifs à la stratégie d'optimisation de la mobilisation des ressources fiscales en 2017 : l'infertilité du dialogue et de la concertation entre l'administration fiscale et douanière et le secteur privé ; l'imprévisibilité des réformes ; la persistance de forts taux d'imposition ; les faibles résultats obtenus dans l'élargissement de la base imposable ; la persistance de certaines incohérences (crédits de TVA, double imposition des logiciels, taux de droits de douane sur les matières premières...).

Chocs endogènes et mondialisation

Quelles solutions des banques centrales pour sortir de la crise ?



Le MINFI, pendant son allocution



partenaires techniques et financiers ; (iv) la poursuite des réformes structurelles par la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de diversification de l'économie des pays de la zone CEMAC; (v) l'approfondissement de l'intégration régionale par le renforcement de l'union douanière, la libre circulation des personnes et le développement des projets intégrateurs à travers le programme économique régionale.

La conférence de haut niveau organisée par la BEAC sur le thème : «*Les banques centrales face aux chocs exogènes : stratégies de sortie de crise*», qui s'est tenue au Hilton Hotel de Yaoundé le 25 janvier 2017, a permis d'esquisser les axes pour renforcer la politique monétaire et la stabilité financière et faire face aux chocs exogènes dans les pays en développement en général et en zone CEMAC en particulier. Y ont pris part les gouverneurs (ou leurs représentants) des banques centrales de la CEMAC, l'UEMOA, l'Algérie, le Burundi, le Cambodge, les Comores, le Maroc, la Mauritanie, le Nigéria, l'Ouganda, le Zimbabwe, la RDC, le Malawi, le Swaziland, et Sao Tome et Principe, les hauts responsables des administrations publiques des pays de la zone CEMAC chargés du pilotage de l'économie, les représentants du secteur privé dont le GICAM et d'éminents professeurs d'économie.

Au cours de la dernière décennie, les économies des pays en développement ont été confrontées à des chocs récurrents, allant de la crise des subprimes en 2008 à celle de la dette souveraine en Europe et, plus récemment, à la chute des cours des matières premières, notamment les hydrocarbures.

Ces chocs ont entraîné des effets dépressifs sur les performances économiques, notamment à travers le recul de la croissance économique, la détérioration des finances publiques et des comptes extérieurs, la dépréciation des monnaies, l'épuisement des avoirs de réserve et, plus globalement, l'accroissement des risques sur la stabilité financière.

Dans une large mesure, les pays y ont répondu en ajustant leurs politiques budgétaires, en accroissant leur endettement et en réformant leur système productif.

En complément de ces actions, les banques centrales ont ajusté leurs politiques moné-

taires en vue de soutenir la croissance économique et desserrer la contrainte de financement des Etats et du secteur privé.

Au niveau de la zone CEMAC, les chefs d'Etats membres se sont réunis en sommet extraordinaire à Yaoundé le 23 décembre 2016 et ont adopté 21 résolutions pour juguler les effets néfastes de la récession économique et de la crise sécuritaire sur les économies de la sous-région.

Ces résolutions, qui visent également à restaurer une croissance forte, durable et inclusive en zone CEMAC, s'articulent autour de cinq grands piliers, à savoir : (i) la mise en place d'une politique budgétaire adéquate, notamment à la réduction significative du train de vie de l'Etat et la rationalisation des dépenses de transfert ; (ii) le renforcement de la politique monétaire et de la stabilité financière par le maintien de la parité fixe actuelle au regard de la situation des économies de la CEMAC ; (iii) le raffermissement de la coopération internationale avec les

Les échanges étaient organisés autour de trois panels : (i) «*Impact de la crise sur les économies en développement*»; (ii) «*Politiques budgétaires : quel rôle dans la gestion de la crise ?*»; (iii) «*Réponses des banques centrales face aux chocs exogènes* ».

Le secrétaire exécutif du GICAM, représentant le secteur privé à cette conférence a, dans son intervention, mis l'accent sur les effets de la double crise économique et sécuritaire sur les entreprises en zone CEMAC, avant d'esquisser quelques recommandations d'abord à l'endroit de la BEAC, ensuite aux gouvernements des pays de la CEMAC.

Les autres recommandations se sont articulées autour de la nécessité pour les banques centrales des pays en développement de mettre en place des instruments de prévention des crises, la promptitude des réactions, la flexibilité des politiques et leur coordination et, enfin, la transparence des actions des responsables publics.

Conférence annuelle du MINEPAT En route vers la promotion des champions nationaux

Pour faire face à la double récession économique et sécuritaire dont sont victimes les pays de zone CEMAC, en particulier le Cameroun, le président de la République, M. Paul Biya a, dans son message à la nation le 31 décembre 2016, mis l'accent sur le développement du secteur privé. C'est dans ce contexte que s'est tenue la conférence organisée par le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire le 26 janvier 2017 au Palais des Congrès de Yaoundé, sur le thème : « *Le secteur privé : levier d'une croissance soutenue et inclusive* ». Cette conférence avait pour objectif général d'identifier les mesures et actions à entreprendre pour permettre au secteur privé de jouer son rôle de levier de la croissance du Cameroun.

Les travaux se sont déroulés autour de quatre sous-thèmes : « *Promotion des champions nationaux* » ; « *Développement du secteur privé par la promotion des entreprises conjointes* » ; « *Dynamisation des chaînes de valeur par le développement des clusters et des incubateurs d'entreprises* » ; « *Modes de financement du secteur privé* ».

Accompagnement des femmes entrepreneures Les sessions de formation se poursuivent

Du 09 au 19 janvier 2017, les membres du réseau de formateurs «GERME» (Gérez Mieux votre Entreprise) du GICAM ont participé à une session de formation sur deux autres modules du programme : «TRIE» (Trouvez votre Idée d'Entreprise) et «CREE» (Créez votre Entreprise). Cette session a été animée par M. Zomahoun Dissou, maître formateur mobilisé pour la circonstance grâce à un appui du Bureau International du Travail (BIT).

Cette activité rentre dans le cadre du programme d'accompagnement des femmes entrepreneures GICAM-BIT, qui a déjà permis la réalisation d'une étude sur la transition vers le formel et l'organisation de plusieurs sessions de formation au bénéfice de femmes entrepreneures, etc.

Concernant le module «TRIE», les formateurs ont reçu les outils nécessaires pour enseigner aux futurs apprenants à s'auto-évaluer, analyser, développer et sélectionner les idées d'entreprise les plus réalisables. S'agissant du module «CREE», son contenu permet d'accompagner chaque entrepreneur potentiel ayant une idée concrète et réalisable d'entreprise dans le développement d'un plan d'affaires à partir d'une ébauche de stratégie marketing, des besoins en employés, du coût des biens et services, des licences et permis nécessaires, des formulaires légaux et des financements prévus.

Les 12 formateurs ont été repartis en binômes et devront former au moins 100 femmes sur les deux modules avant fin juin 2017.

Quelques jours plus tard, la semaine du 23 au 28 janvier, a eu lieu à Yaoundé dans les locaux de la représentation régionale du GICAM, une session de formation de femmes entrepreneures selon l'approche «GERME».

Au total, quinze (15) femmes ont bénéficié de cette session de formation gratuite. Elles exercent dans des domaines variés : agriculture, élevage, livraison de fruits, coaching nutritionnel, étude économique, prestation de service, etc.

A la fin de la session, chaque apprenante a élaboré un plan d'action qui lui permettra non seulement d'améliorer la gestion interne de son entreprise mais également de résoudre des problèmes bien

précis. Les visites de suivi programmées à la suite de chaque session de formation permettront aux formateurs de s'assurer que ce plan a bel et bien été mis en application et évaluer l'impact de la formation sur les différentes entreprises.

Transit communautaire

Le nouveau régime présenté aux acteurs

Le vendredi, 27 janvier 2017, la Direction générale des Douanes (DGD) a organisé à Douala un atelier de vulgarisation du nouveau régime de transit communautaire. Ce dernier a été adopté par l'acte 07/10-UEAC-205-CM-21 de la CEMAC et vise la facilitation des échanges, la simplification des procédures, la sécurisation des marchandises, la réduction de la fraude et des délais et coûts de passage sur le corridor Douala-N'djamena et Douala-Bangui.

Deux volets importants de ce règlement ont été examinés : les nouvelles procédures de transit communautaire et le cautionnement global.

Quelques préoccupations ont été soulevées, au rang desquelles : (i) la nécessité d'une meilleure coordination entre les administrations afin de limiter les interférences, les lourdeurs administratives et les contrôles intempestifs relevés sur le corridor de transit ; (2) les contradictions entraînant que la signature de certains douaniers soit remise en cause par d'autres.

A l'issue du séminaire et au regard des préoccupations soulevées, quelques recommandations ont été faites.

Il a également été annoncé, séance tenante, que le directeur général des Douanes avait instruit la mise en application du nouveau système de cautionnement global dès le 1^{er} février 2017, à condition que les chargeurs aient apuré toutes les anciennes cautions.

CAG CENTRE
D'ARBITRAGE
DU GICAM

Pour une Justice au Service de l'Entreprise



Pourquoi choisir le Centre d'Arbitrage du GICAM?

- SIMPLICITE DU MODE DE SAISINE DU CAG
 - LIBRE CHOIX DES ARBITRES
 - COÛTS MAÎTRISÉS
- INDEPENDANCE, NEUTRALITE
ET PROFESSIONALISME DES ARBITRES ET DU CAG

SECRETARIAT GÉNÉRAL
B.P. 829 Douala - Cameroun
Tél: (237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99
Fax: (237) 233 43 38 80
E-mail: gicam@legicam.cm
Site web: www.legicam.cm